



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE RÉGULATION

RAPPORT SUR LE MECANISME DE COMPENSATION DE L'ANNEE 2020



17, rue du Fossé
Adresse postale
L-2922 Luxembourg

T +352 28 228 228
F +352 28 228 229
info@ilr.lu

www.ilr.lu

1. Le décompte du mécanisme de compensation

Le décompte du mécanisme de compensation de l'année 2020 est établi conformément au règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010 relatif au mécanisme de compensation dans le cadre de l'organisation du marché de l'électricité (ci-après le règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010). Le décompte a été vérifié par un réviseur d'entreprises dont le rapport est annexé au présent. Le mécanisme de compensation sert à répartir équitablement entre tous les gestionnaires de réseau et, partant, entre tous les consommateurs les coûts d'achat supplémentaires que les gestionnaires de réseau sont tenus de déboursier en vertu des contrats de rachat et des contrats de prime de marché conclus conformément au

- *règlement grand-ducal modifié du 30 mai 1994 concernant la production d'énergie électrique basée sur les énergies renouvelables ou sur la cogénération, au*
- *règlement grand-ducal du 14 octobre 2005 concernant la fourniture d'énergie électrique basée sur les énergies renouvelables, au*
- *règlement grand-ducal modifié du 8 février 2008 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables, au*
- *règlement grand-ducal modifié du 26 décembre 2012 relatif à la production d'électricité basée sur la cogénération à haut rendement et au*
- *règlement grand-ducal modifié du 1^{er} août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables.*

Le règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010 prévoit trois catégories de taux de contribution. La première catégorie, la catégorie A, s'applique aux clients ayant une consommation annuelle d'énergie électrique inférieure ou égale à 25 MWh. La deuxième catégorie, la catégorie B, vise l'ensemble des autres clients à l'exception des clients de la troisième catégorie, la catégorie C. La catégorie C s'applique aux entreprises de l'industrie manufacturière qui sont alimentées par un niveau de tension d'au moins 65 kV, qui affichent une consommation de plus de 20 GWh ou qui répondent aux critères d'une entreprise grande consommatrice d'électricité.

Afin de bénéficier du taux de contribution de la catégorie C, les entreprises concernées doivent faire parvenir par écrit une demande à l'Institut. Au cours de l'année 2020, 39 demandes ont été introduites auprès de l'Institut dont toutes ont été acceptées.

En tenant compte de la contribution de l'Etat, telle que prévue par l'article 7(5bis) de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité, les taux de contribution de l'année 2020 ont été fixés par le règlement ILR/E19/71 du 20 décembre 2019 à 36.30 EUR/MWh pour la catégorie A et 10.9 EUR/MWh pour la catégorie B. Le taux de contribution de la catégorie C est fixé par le règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010 à 0.75 EUR/MWh.

2. Rémunération de l'électricité injectée dans le réseau et à charge du mécanisme de compensation

Dans le courant de l'année 2020, les cinq gestionnaires de réseau Creos Luxembourg S.A., Ville de Diekirch, Ville d'Ettelbruck, Hoffmann Frères S.à r.l. et Cie S.e.c.s (Electris) et Sudstroum S.à r.l. & Co S.e.c.s. ont soit racheté de l'énergie électrique, soit rémunéré l'injection de l'énergie électrique à travers la prime de marché.

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'électricité basée sur les énergies renouvelables et de la cogénération tel que retenu par l'Institut lors du décompte de l'année 2020 :

Volume d'électricité rémunéré [kWh]	Creos	Diekirch	Ettelbruck
cogénération	140 439 229	13 134 818	14 952 664
éoliennes	311 461 031	0	0
solaire	135 322 184	328 342	437 304
hydro-électrique	18 243 831	0	783 670
biogaz	55 800 274	0	0
gaz de stations d'épuration d'eaux usées	1 586 545	0	0
biomasse solide	25 635 761	0	0
bois de rebut	226 585 622	0	0
Total	915 074 477	13 463 160	16 173 638

Volume d'électricité rémunéré [kWh]	Hoffmann Frères	Sudstroum	Total
cogénération	928 340	915 292	170 370 343
éoliennes	0	0	311 461 031
solaire	1 600 812	1 624 057	139 312 699
hydro-électrique	0	0	19 027 501
biogaz	0	0	55 800 274
gaz de stations d'épuration d'eaux usées	590 342	0	2 176 887
biomasse solide	0	0	25 635 761
bois de rebut	0	0	226 585 622
Total	3 119 494	2 539 349	950 370 118

Tableau 1: Rémunération de l'électricité basée sur les énergies renouvelables et de la cogénération

L'Institut a calculé conformément à l'article 6(2) du règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010 le prix du marché de gros « spot » pour chaque mois de l'année 2020.

2020	[EUR/MWh]
Pms _{Janvier}	35.784
Pms _{Février}	23.058
Pms _{Mars}	23.077
Pms _{Avril}	16.835
Pms _{Mai}	17.982
Pms _{Juin}	26.575
Pms _{Juillet}	30.484
Pms _{Août}	35.432
Pms _{Septembre}	44.552
Pms _{Octobre}	34.950
Pms _{Novembre}	39.819
Pms _{Décembre}	44.955

Tableau 2: Prix de marché de gros spot

Les coûts bruts, évités et nets de chaque gestionnaire se présentent comme suit :

	Creos	Diekirch	Ettelbruck
Coûts bruts [EUR]	130 640 235.86	1 230 402.04	1 519 514.36
Coûts évités [EUR]	13 794 981.54	407 998.31	504 476.58
Coûts nets [EUR]	116 845 254.32	822 403.73	1 015 037.78

	Hoffmann Frères	Sudstrom	Total
Coûts bruts [EUR]	587 476.62	494 435.41	134 472 064.29
Coûts évités [EUR]	94 236.16	81 640.57	14 883 333.16
Coûts nets [EUR]	493 240.46	412 794.84	119 588 731.13

Tableau 3: Coûts nets de l'énergie basée sur les énergies renouvelables et de la cogénération

Les coûts bruts comprennent les coûts résultant des contrats de rachat et des contrats de prime de marché, y compris le paiement de la prime de chaleur et de la prime de lisier ainsi que les coûts déclarés par les formulaires récapitulatifs des années précédant l'année 2020. Les coûts évités comprennent uniquement les coûts évités concernés par les contrats de rachat.

La répartition des coûts nets de chaque gestionnaire se présente comme suit :

Coûts nets [EUR]	Creos	Diekirch	Ettelbruck
cogénération	15 975 525.71	747 983.05	841 913.83
éoliennes	20 985 023.49	0.00	0.00
solaire	32 531 682.63	74 420.68	114 241.13
hydro-électrique	834 202.95	0.00	58 882.82
biogaz	6 413 953.01	0.00	0.00
gaz de stations d'épuration d'eaux usées	53 786.56	0.00	0.00
biomasse solide	2 959 333.19	0.00	0.00
bois de rebut	14 166 961.03	0.00	0.00
prime de chaleur	22 471 976.30	0.00	0.00
prime de lisier	1 003 228.78	0.00	0.00
rectificatif	-550 419.37	0.00	0.00
Total	116 845 254.29	822 403.73	1 015 037.78

Coûts nets [EUR]	Hoffmann Frères	Sudstrom	Total
cogénération	101 337.87	102 005.19	17 768 765.65
éoliennes	0.00	0.00	20 985 023.49
solaire	372 104.06	310 789.67	33 403 238.16
hydro-électrique	0.00	0.00	893 085.77
biogaz	0.00	0.00	6 413 953.01
gaz de stations d'épuration d'eaux usées	19 798.55	0.00	73 585.11
biomasse solide	0.00	0.00	2 959 333.19
bois de rebut	0.00	0.00	14 166 961.03
prime de chaleur	0.00	0.00	22 471 976.30
prime de lisier	0.00	0.00	1 003 228.78
rectificatif	0.00	0.00	-550 419.37
Total	493 240.47	412 794.85	119 588 731.13

Tableau 4: Répartition des coûts nets de chaque gestionnaire

3. Coûts de gestion des gestionnaires de réseau

Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité, le gestionnaire de réseau est habilité de déclarer ses charges induites par l'exécution de ces obligations de service public. L'Institut a accepté les coûts de gestion déclarés par le gestionnaire de réseau Creos Luxembourg S.A. à hauteur de EUR 742 455.43 pour l'année 2020.

4. Valorisation des caractéristiques de l'électricité du mécanisme de compensation

Conformément à l'article 4 du règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010 l'Institut est habilité à valoriser les caractéristiques de l'électricité du mécanisme de compensation et en particulier les garanties d'origine établies pour l'électricité du mécanisme de compensation.

Le revenu de la valorisation des caractéristiques de l'électricité du mécanisme de compensation s'élève à EUR 179 461.64 pour l'année 2020.

5. Calcul du Débit ou du Crédit d'un gestionnaire de réseau

L'Institut a calculé conformément à l'article 11 du règlement grand-ducal modifié du 31 mars 2010 le crédit ou le débit de chaque gestionnaire de réseau envers le mécanisme de compensation. Le décompte du mécanisme de compensation est présenté au tableau 7 ci-après.

6. Report vers 2021

Les contributions facturées par les gestionnaires de réseau aux clients finals au cours de l'année 2020 ont permis de collecter une somme totale de EUR 68 640 535.60. En y ajoutant la contribution de l'Etat de EUR 68 200 000.00, le revenu de la valorisation des caractéristiques de l'électricité du mécanisme de compensation (dont fait partie le revenu des enchères des garanties d'origine) de EUR 179 461.64 et les intérêts créditeurs de EUR 1 045.88, un total de EUR 137 021 043.12 était à disposition. La répartition de la somme totale se présente comme suit :

Somme totale collectée [EUR]	137 021 043.12
Contribution facturée "catégorie A" [EUR]	42 257 847.33
Contribution facturée "catégorie B" [EUR]	24 339 880.46
Contribution facturée "catégorie C" [EUR]	2 042 807.81
Contribution de l'Etat [EUR]	68 200 000.00
Revenu valorisation MdC [EUR]	179 461.64
Intérêts créditeurs [EUR]	1 045.88

Tableau 5: Contributions collectées

Ce montant suffit à couvrir la somme des coûts nets de EUR 119 588 731.13 et les coûts de gestion de EUR 742 455.43 encourus au courant de l'année 2020 et génère un excédent de EUR 16 689 856.56.

Vu le découvert de l'exercice 2019 de EUR 681 152.49, un excédent de EUR 16 008 704.07 est reporté à l'année 2021.

Résultat de l'exercice 2020 [EUR]	16 689 856.56
Découvert de l'exercice 2019 [EUR]	-681 152.49
Surplus reporté à l'année 2021 [EUR]	16 008 704.07

Tableau 6: Report

Tableau 7: Décompte du mécanisme de compensation 2020

	Creos	Diekirch	Ettelbruck	Hoffmann Frères	Sotel	Sudstroum	Somme
Coûts nets 2020 [€]	116 845 254.32	822 403.73	1 015 037.78	493 240.46	0.00	412 794.84	119 588 731.13
Report Solde Coûts nets 2019 [€]	681 152.49	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	681 152.49
Somme Coûts nets [€]	117 526 406.81	822 403.73	1 015 037.78	493 240.46	0.00	412 794.84	120 269 883.62
Coûts de gestion des GRD [€]	742 455.43	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	742 455.43
Contributions facturées [€]	61 408 192.73	769 876.13	900 338.21	809 576.02	1 202 855.44	3 549 697.07	68 640 535.60
Débit/Crédit 2020 [€]	56 860 669.51	52 527.60	114 699.57	-316 335.56	-1 202 855.44	-3 136 902.23	52 371 803.45
Somme des acomptes et paiements 2020 [€]	-61 000 000.00	-52 527.60	-114 699.57	316 335.56	1 202 855.44	3 136 902.23	-56 511 133.94
Report vers 2021 [€]	-4 139 330.49	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-4 139 330.49